

# **Sources et méthodes**

## **Système unifié de statistiques d'entreprises : Suse**

Le Système unifié de statistiques d'entreprises - Suse - est la base de données comptables d'entreprises de l'Insee.

Suse constitue un ensemble cohérent de données individuelles et statistiques sur les entreprises par l'exploitation conjointe de deux sources d'information : l'une fiscale, qui regroupe les déclarations des entreprises auprès de la Direction générale des Impôts (DGI) et l'autre statistique, l'enquête annuelle d'entreprise (EAE).

En intégrant plusieurs sources d'information, le système unifié de statistiques d'entreprises répond ainsi à des besoins et des objectifs multiples.

---

# **L'objectif du Système unifié de statistiques d'entreprises**

---

Le système unifié de statistiques d'entreprises (Suse) résulte de l'exploitation conjointe de deux sources d'information : l'une fiscale, qui regroupe les déclarations de bénéfices des entreprises à la Direction générale des Impôts (DGI) et l'autre statistique, les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE). Cet ensemble cohérent de données individuelles et statistiques sur les entreprises permet ainsi de répondre à des besoins nombreux :

1. A celui de la Comptabilité nationale dont la disposition d'une source unique de données comptables d'entreprises permet la constitution des Comptes nationaux par [branche d'activité](#).

Cela n'était pas le cas à l'origine dans les années soixante. Les comptes nationaux puisaient alors leurs informations dans plusieurs sources : déclarations fiscales, recensement industriel de 1962, enquêtes diverses. Ils rencontraient alors de fortes difficultés à les confronter.

C'est dans ce contexte qu'est né un système central de statistiques sur les entreprises qui présente la cohérence nécessaire pour asseoir les Comptes nationaux. Ce système central est alimenté prioritairement par les éléments comptables transmis par la DGI. L'utilisation d'une telle source administrative (à savoir les déclarations fiscales de la DGI, aussi dénommée « la source fiscale ») permet, par ailleurs, de soulager la charge des entreprises dans leurs réponses aux demandes du système statistique public.

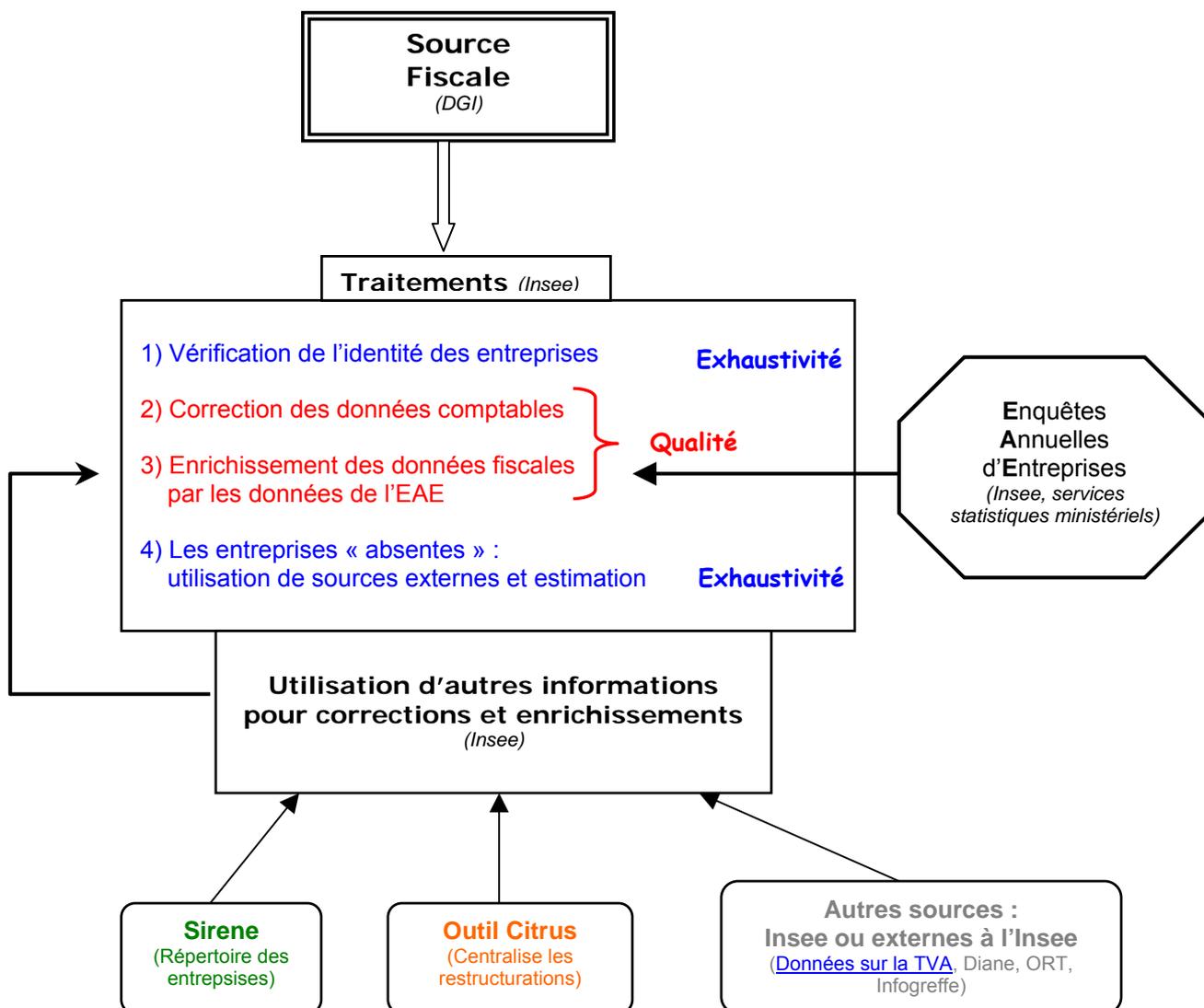
2. Plus récemment, aux mêmes besoins, mais au niveau européen.

Les besoins au niveau européen émanent d'Eurostat, l'Office statistique des communautés européennes, dont la mission consiste à fournir un service d'information statistique à l'Union européenne (UE). La nouvelle législation européenne oblige chaque pays de l'UE à fournir à 18 mois des comptes nationaux respectant la structure imposée par Eurostat.

3. De manière générale, pour les demandeurs internes et externes, publiés ou privés, qui souhaitent des informations structurelles sur les entreprises.
4. En interne même à l'Insee, à une demande émanant, par exemple, du service produisant l'enquête annuelle d'entreprises (EAE) qui recherche une source d'information concernant les entreprises non répondantes à leur enquête, ou encore du service Sirene pour l'alimentation de certaines données dans son répertoire (notamment les données de chiffre d'affaires hors taxes), etc.
5. Et, enfin, à la Direction générale des Impôts et la Direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPE, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie) qui utilisent les données comptables issues de la source fiscale après les traitements réalisés dans le cadre de Suse, ceci afin de réaliser des simulations de rentrées fiscales.

## Le schéma général du fonctionnement de Suse

Les deux « piliers » de Suse sont les données fiscales provenant de la DGI qui forment le socle du système et sont récupérées dans un premier temps, les données de l'enquête annuelle d'entreprise étant intégrées dans un deuxième temps.



L'élaboration du système unifié de statistiques d'entreprises repose sur l'exhaustivité (la présence des grandes entreprises notamment) et la qualité (fiabilité des données comptables).

Tout d'abord, une vérification de l'identité des entreprises est réalisée. Suse se doit de contrôler son caractère exhaustif à savoir la présence en son sein de grandes entreprises qui seraient absentes à l'issue de la confrontation des données de la DGI et des données des EAE. Pour cela, des sources externes à l'Insee peuvent être mobilisées.

Le contrôle de la qualité des données consiste à corriger les comptes des entreprises lorsque cela s'avère nécessaire éventuellement à l'aide de sources externes.

---

# Le socle de Suse : les sources fiscales

---

## Le principe et les données collectées

Chaque entreprise est tenue d'adresser, en début d'année N+1, sa déclaration annuelle de bénéfice (au titre de l'année N) au centre des impôts dont elle relève.

Cette déclaration est constituée de nombreux documents comptables qui sont plus ou moins détaillés selon le régime d'imposition auquel est soumis l'entreprise.

La complexité de l'organisation pour la collecte et le traitement de ces données (il existe 800 centre des impôts et 4 centres de saisie informatique) est une des causes de l'imparfaite exhaustivité des déclarations dans les fichiers transmis à l'Insee (certaines déclarations peuvent en effet être bloquées au niveau du centre des impôts, notamment lors d'un contrôle fiscal).

## Les différents régimes d'imposition

Les entreprises sont tenues de remplir des déclarations différentes selon le régime fiscal auquel elles appartiennent :

- Si elles relèvent de l'*impôt sur les sociétés (IS)* de droit ou sur option, elles calculent leurs résultats indépendamment de leur type d'activité ;
- Les autres effectuent leur déclaration dans le cadre de l'*impôt sur le revenu (IR)*.

C'est la *forme juridique* et éventuellement l'*option choisie* qui déterminent si une entreprise est assujettie à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés. Sous certaines conditions, certaines formes juridiques (étoilées dans le tableau ci-dessous) peuvent opter pour l'autre forme d'imposition.

Régimes d'imposition selon la forme juridique

<b>Impôt sur le revenu (IR)</b>	<b>Impôt sur les sociétés (IS)</b>
<b>Entreprises individuelles</b> <b>Sociétés de personnes :</b> GIE Sociétés civiles * Sociétés en Nom Collectif * Sociétés de fait * Sociétés en participation * EARL *	<b>Sociétés de capitaux et assimilés :</b> SARL * EURL * Sociétés anonymes Sociétés par actions Sociétés en commandite Sociétés coopératives Associations (sauf exonération)

\* formes juridiques pouvant opter pour l'autre forme d'imposition (sous certaines conditions)

Par ailleurs, que l'entreprise soit soumise à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu, trois types de régimes d'imposition s'appliquent en fonction de la taille de l'entreprise, appréciée par l'importance du chiffre d'affaires déclaré. Les formulaires de déclaration fiscale à remplir sont les mêmes que l'entreprise soit assujettie à l'IS ou à l'IR. Ces trois régimes sont les suivants : les *Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)*, les *Bénéfices Non Commerciaux (BNC)* et les *Bénéfices Agricoles (BA)*.

Le régime du BIC (Bénéfice Industriel et Commercial) : concerne les entreprises à l'IR ou l'IS

Il s'applique, pour les entreprises imposées à l'IR, à celles qui exercent une activité commerciale, industrielle ou artisanale dans un but lucratif. Il concerne également les entreprises redevables de l'IS.

Suivant l'importance de leur chiffre d'affaires, ces entreprises sont imposées :

- soit d'après leurs bénéfices réels (BRN ou RSI)

- ✓ au *Bénéfice Réel Normal (BRN)*

Le *BRN* ou régime du *Bénéfice Réel Normal* est destiné aux entreprises dont le chiffre d'affaires (hors taxes) est supérieur à 763 K€ (230 K€ pour les prestataires de services). Cependant, en dessous de ce seuil, les entreprises ont toujours la possibilité d'opter pour le *BRN*. Les formulaires fiscaux correspondants sont particulièrement riches. Ils comportent un compte de résultat, un bilan complet ainsi que des cadres annexes (détail des immobilisations, des amortissements et des provisions, affectation des résultats, détermination du résultat fiscal). Près de 800 données sont ainsi collectées.

- ✓ au *Régime Simplifié d'Imposition (RSI)*

Le *RSI* ou *Régime Simplifié d'Imposition*, concerne de droit les entreprises dont le chiffre d'affaires (hors taxes) est compris entre 76,3 K€ et 763 K€. Ces seuils sont respectivement de 27 K€ et 230 K€ pour les prestataires de services. Là encore, les entreprises qui se situent en dessous de ces seuils peuvent choisir par option ce régime. La présentation du compte de résultat et du bilan pour le régime simplifié d'imposition suit le système abrégé du plan comptable général. Environ 200 montants sont ainsi renseignés.

- soit au titre des *micro-BIC*

Ce régime concerne les plus petites entreprises. Il s'agit de celles dont le chiffre d'affaires (hors taxes) est inférieur à 76,3 K€ (27 K€ pour les entreprises des services).

Le régime du BNC (Bénéfice Non Commercial) : concerne les entreprises à l'IR

Les bénéfices imposés aux *BNC* recouvrent : les revenus de professions libérales, les revenus des charges et offices dont les titulaires n'ont pas la qualité de commerçant (notaires, huissiers, commissaires-priseurs, etc.) ainsi que les profits ne se rattachant à aucune de ces catégories de revenus, ni aux *BIC*, ni aux *BA*.

Les *BNC* sont soumis au régime :

- de la *Déclaration Contrôlée (BNC-DC)* au dessus d'un seuil de chiffre d'affaires (hors taxes) de 27 K€.

Mais en dessous de ce seuil, les entreprises ont la possibilité d'opter pour une déclaration *DC*.

- des *micro-BNC* en dessous d'un seuil de chiffre d'affaires (hors taxes) de 27 K€.

Le régime du BA (Bénéfice Agricole) : concerne les entreprises à l'IR

Le régime d'imposition du *Bénéfice Agricole (BA)* correspond à celui des exploitations agricoles. Mais si l'agriculteur se livre à des activités non agricoles, ces activités, si elles sont suffisamment importantes, sont imposées suivant le régime dont elles dépendent (par exemple : ventes de produits ne provenant pas de l'exploitation, ventes selon des méthodes commerciales (en magasin), gardiennage d'animaux, gîte rural, etc.)

Les BA se divisent en :

- *Bénéfice Réel Normal (BRNA)* au dessus d'un seuil de chiffre d'affaires (TTC) de 274,4 K€.
- *Bénéfice Réel Simplifié (RSIA)* pour un chiffre d'affaires (TTC) compris entre 76,3 K€ et 274,4 K€.
- *Forfait* pour un chiffre d'affaires (TTC) inférieur à 76,3 K€.

En règle générale, les entreprises appartenant de droit à un de ces régimes peuvent choisir par option d'être imposées suivant un régime supérieur.

## Les informations transmises à l'Insee

Les informations envoyés par la DGI à l'Insee contiennent, par entreprise, les informations suivantes :

- les données saisies sur la déclaration fiscale : la plupart des montants comptables <sup>1</sup> (compte de résultat, bilan, comptes annexes, etc.) ainsi que l'effectif salarié moyen, le [numéro Siren](#), l'[Activité Principale Exercée \(APE\)](#), la durée et la date de clôture de l'exercice.
- ainsi que des éléments d'identification : le nom, l'adresse, la forme juridique, l'identifiant Sirene et l'APE contenus dans le répertoire des impôts, etc.

Le champ des données transmises à l'Insee n'est pas complet : les données des régimes spéciaux, à savoir les micro-BIC et micro-BNC, ne sont pas transmises individuellement à l'Insee par la DGI. Pour ces régimes spéciaux seuls sont fournis des montants de chiffres d'affaires agrégés. Aucune information n'est transmise sur les forfaits agricoles.

Récapitulatif des différents régimes d'imposition et des données transmises à l'Insee

		<i>Régime normal</i>	<i>Régime simplifié</i>	<i>Régimes spéciaux</i>
<b>IS</b>		CA ≥ 763 K€ (HT)	CA < 763 K€ (HT)	-
<b>IR</b>	<b>BIC Entreprises de services</b>	CA ≥ 230 K€ (HT)	27 ≤ CA < 230 K€ (HT)	<i>micro-BIC</i> CA < 27 K€ (HT)
	<b>Autres BIC</b>	CA ≥ 763 K€ (HT)	76,3 ≤ CA < 763 K€ (HT)	<i>micro-BIC</i> CA < 76,3 K€ (HT)
	<b>BNC</b>	<i>Déclarations contrôlées</i> Recettes ≥ 27 K€ (HT)		<i>micro-BNC</i> CA < 27 K€ (HT)
	<b>BA</b>	CA ≥ 274,4 K€ (TTC)	76,3 ≤ CA < 274,4 K€ (TTC)	<i>Forfait</i> <sup>2</sup> CA < 76,3 K€ (TTC)

<sup>1</sup> Pour mémoire, les entreprises doivent renseigner un nombre élevé de montants comptables : 800 pour celles relevant du bénéfice réel normal (BRN) et 200 pour celles au régime simplifié (RSI).

<sup>2</sup> Seuls les données individuelles des forfaits agricoles ne sont pas transmises à l'Insee.

## Les spécificités des sources fiscales

L'élaboration des documents fiscaux est soumise à des conventions qu'il convient de connaître dès lors que l'on cherche à les comparer à d'autres sources comptables (réponses à l'enquête annuelle d'entreprise, comptes sociaux du rapport du conseil d'administration, etc.).

Ainsi, en ce qui concerne la territorialité, l'impôt sur les sociétés (IS) est déterminé en tenant compte uniquement des bénéfices réalisés dans les entreprises exploitées en [France](#) (France métropolitaine et départements d'outre-mer). Par contre, les entreprises qui effectuent leur déclaration dans le cadre de l'impôt sur le revenu déclarent la totalité de leur chiffre d'affaires.

Autre particularité des sources fiscales, la collecte des données ne couvre pas l'ensemble du champ et reste imparfaite : absence des unités exonérées de l'IS ou de l'IR (par exemple, hôpitaux, organismes à but non lucratif), déclarations en retard non transmises en saisie, absence de clôture d'exercice durant l'année (problème de création d'entreprises sans obligation de déclaration), présence partielle de certains secteurs (HLM, coopératives et régies) et absence de certains autres (PMU, tourisme social, maisons de retraite, crèches, Institut Pasteur, comités d'entreprise, etc.).

Enfin, les données fiscales brutes ne permettent pas une exploitation statistique immédiate. Un important dispositif de traitement reste nécessaire.

## Les traitements réalisés

Une toute première constatation met en évidence le besoin de traitements spécifiques selon l'importance des entreprises : en effet, moins de 5 % des entreprises du champ Suse représentent un poids de 80 % en termes de chiffre d'affaires ou d'effectif.

Dès lors, on comprendra le choix de traitements différenciés selon la taille des entreprises :

- ❖ Traitements (manuels) approfondis au niveau « entreprise » avec validation individuelle, pour les 100 000 plus *grandes entreprises* ;
- ❖ Traitements (automatiques) individuels au niveau « entreprise » avec validation des données agrégées, pour les *petites entreprises*.

On assimile les « *grandes entreprises* » à toutes les entreprises imposées selon le régime du bénéfice réel normal (BRN) qui vérifient au moins un des trois critères suivants :

Effectif salarié  $\geq 20$  ou chiffre d'affaires (HT)  $\geq 5$  M€ ou Total Bilan  $\geq 15$  M€.

A l'inverse, on entend par « *petites* » les entreprises des BIC-BRN qui ne respectent aucun des trois critères énoncés, les BIC-RSI ainsi que toutes les BA et les BNC. Les entreprises relevant de ces derniers régimes sont en règle général de petite taille.

Les différents régimes fiscaux en nombre d'entreprises en 2003

	Revenus industriels et commerciaux - BIC	Revenus non commerciaux BNC	Revenus agricoles - BA
Régime normal	BRN 748 000	BNC-DC 496 000	BRNA 123 000
Régime simplifié	RSI 1 222 000		RSIA 132 000
Régime allégé	Micro BIC 250 000	Micro BNC 100 000	Forfaits agricoles

Les différents régimes fiscaux : leur poids en 2003 (varie peu d'une année à l'autre)

	Revenus industriels et commerciaux - BIC	Revenus non commerciaux BNC	Revenus agricoles - BA
Régime normal	BRN 24,4 % des entreprises 94,3 % du CA	BNC-DC 16,1 % des entreprises BNC-DC 1,3 % du CA	BRNA 4,0 % des entreprises 0,6 % du CA
Régime simplifié	RSI 39,8 % des entreprises 3,4 % du CA		RSIA 4,3 % des entreprises 0,3 % du CA
Régime allégé	Micro 11,4 % des entreprises 0,1 % du CA		Forfaits agricoles (non disponible)

Pour garantir des données Suse de qualité, les traitements manuels sont donc concentrés sur les grandes entreprises qui ont un poids majeur. Seuls ces traitements portant sur les grandes entreprises sont détaillés ici. L'objectif des traitements réalisés est essentiellement d'assurer l'exhaustivité des entreprises de garantir la fiabilité des données et de les enrichir avec des données issues de l'EAE..

### ***L'identification et la cohérence interne***

L'identification consiste à établir un lien entre la donnée fiscale et l'entreprise du répertoire Sirene à laquelle correspondent cette donnée fiscale. Cette opération est réalisée grâce à l'identifiant propre à chaque entreprise : le [numéro Siren](#).

L'étape de « cohérence interne » consiste à vérifier la cohérence interne à l'exercice comptable (équilibre des comptes, vraisemblance des données, etc.), et à en corriger les incohérences en utilisant éventuellement d'autres sources d'information.

### ***La confrontation entre les données fiscales et l'EAE***

L'intérêt de cette phase est d'améliorer la qualité et d'enrichir la base Suse, jusque-là alimentée uniquement par la source fiscale, en la confrontant à une deuxième source importante : l'EAE.

Après une première phase consistant en l'identification (comme pour les données fiscales) de ces données d'enquête, la phase de confrontation commence. Elle est importante tant pour les entreprises dont on a déjà les données fiscales (par exemple, pour résoudre des problèmes d'incohérence rencontrés dans la source fiscale sur les données comptables) que pour celles, bien évidemment, dont l'information fiscale est absente (cette phase est primordiale : elle correspond à une récupération de toutes les données comptables disponibles dans l'EAE). Par contre, la source EAE ne dispose pas de comptes importants comme le bilan, qui sera éventuellement réintroduit ultérieurement (en provenance d'une autre source d'information).

### ***Le champ couvert par l'EAE***

L'enquête annuelle d'entreprise (EAE) a pour but de couvrir l'ensemble du système productif à l'exclusion de l'agriculture, des assurances, des banques et des organismes financiers.

Cependant certains [secteurs d'activité](#) ne sont que très incomplètement enquêtés (transports routiers, transports urbains, transports par conduite, activités annexes des transports et des entrepôts). Par ailleurs, ne sont pas enquêtés dans les services marchands quelques groupes d'activités où les organismes à but non lucratif sont trop nombreux (il s'agit là d'unités dont l'organisation comptable se prête mal à l'EAE).

Enfin, la règle est que, dans tous les secteurs couverts par l'EAE, toutes les entreprises de 30 salariés et plus sont enquêtées exhaustivement. En fait, à part le secteur des services qui n'enquête qu'à partir de 30 salariés, tous les secteurs couvrent l'intégralité des entreprises de plus de 20 salariés, voire moins. Quant aux petites entreprises, seules une partie d'entre elles sont enquêtées.

Les entreprises sont interrogées par le service statistique de leur Ministère de tutelle (déterminé à partir de leur secteur d'activité) sauf celles dont le secteur n'est couvert par aucun Ministère spécifique (commerce et services), qui sont enquêtées directement par l'Insee.

SECTEUR D'ACTIVITE	SERVICE ENQUETEUR	MINISTERE DE TUTELLE
IAA (Industries agricoles et alimentaires)	Service central des Enquêtes et des Études statistiques (SCEES)	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
INDUSTRIE	Service des Statistiques industrielles (SESSI)	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
CONSTRUCTION	Service Économique, Statistique et Prospective (SESP)	Ministère des Transports, de l'Équipement du Tourisme et de la Mer
TRANSPORTS	Service Économique, Statistique et Prospective (SESP)	Ministère des Transports, de l'Équipement du Tourisme et de la Mer
COMMERCE	<a href="#">INSEE - EAE C</a>	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
SERVICES	<a href="#">INSEE - EAE S</a>	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

#### Les informations récupérées de l'EAE

L'EAE récupère des informations :

- spécifiques au secteur d'activité auquel appartient l'entreprise : il s'agit de parties spécifiques dans le questionnaire visant à répondre aux besoins des professionnels ou des directions techniques des Ministères, etc. ;
- plus ou moins nombreuses selon la taille de l'entreprise. En effet, plus de renseignements sont demandés dans un questionnaire général destiné aux grandes entreprises que dans un questionnaire, dénommé « questionnaire simplifié », destiné à de plus petites unités.

Cependant, quel que soit le secteur d'activité enquêté, un tronc commun de données est demandé aux entreprises. Il s'agit d'informations générales d'identification, comme la raison sociale, l'adresse, la durée d'exercice, l'effectif détaillé, d'éventuelles modifications de structure, etc. Ce tronc commun de données porte aussi sur des données comptables, principalement :

- le *compte de résultat* (hormis le détail des charges et produits financiers et exceptionnels), qui donne également le détail de la répartition du chiffres d'affaires (hors taxes) par activité relevant de la [Nomenclature des Activités Française \(NAF\)](#) (ce qui permet de reconstituer des résultats par [branche d'activité](#))

- le *compte d'immobilisations* (hormis la partie financière) avec le détail de l'investissement, le détail des cessions d'immobilisations, etc.

## Les apports des données EAE à la base SUSE

Les données provenant de l'EAE présentent plus d'un intérêt. Tout d'abord, il ne s'agit pas de données brutes mais de données déjà vérifiées et corrigées par les différents services statistiques : elles sont donc considérées comme fiables. De fait, elles sont utilisées à plusieurs niveaux dans Suse comme :

- la source d'alimentation des « *comptes de [branches](#)* » dans Suse :

En effet, l'information sur la ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la NAF n'existe quasiment dans aucune autre source que l'EAE. Or cette ventilation est nécessaire à l'établissement des comptes de branches.

- une source d'alimentation des comptes de résultat et d'immobilisations dans Suse, pour les entreprises qui sont absentes des sources fiscales.
- un outil d'aide à la décision pour Suse :

En effet, lorsque le secteur d'activité est couvert par l'EAE, les données EAE sont une excellente source d'enrichissement pour Suse. Les informations sur les effectifs, le compte de résultat, les immobilisations, l'[APE](#), d'éventuelles restructurations, etc. sont fiables, très précises et parfois accompagnées d'explications s'il y a eu des contacts avec l'entreprise.

Elles sont, de ce fait, une source d'information permettant tant de régler des problèmes d'identification (repérer des entreprises non présentes dans la source fiscale), que de corriger des comptes erronés dans la donnée fiscale ou d'obtenir une information sur une restructuration.

En revanche, l'EAE présente certaines limites. Tout d'abord, l'EAE ne couvre pas tous les secteurs d'activité. Ensuite, les données des entreprises des services de moins de 30 salariés ne sont pas forcément disponibles dans la source EAE. Enfin, les données EAE ne comportent pas de bilan, alors que le bilan constitue un compte majeur pour Suse.

L'EAE ne comprend pas non plus de comptes d'amortissements, de provisions ni de comptes annexes et les données ne couvrent ni les parties financières (du compte de résultat et de l'investissement), ni les parties exceptionnelles (compte de résultat). Or, les informations contenues dans ces comptes ou parties sont particulièrement utiles pour la correction de comptes.

### **Opérations finales de qualité**

Il convient également de vérifier la *cohérence temporelle* ou pluriannuelle qui correspond à la cohérence des données d'une entreprise entre deux années consécutives. Cette cohérence est vérifiée par la continuité de variables telles que les stocks et les immobilisations et aussi par une certaine continuité de l'évolution des effectifs et du chiffre d'affaires. Ce traitement permet surtout de repérer d'éventuelles restructurations d'entreprises qui correspondent au transfert d'une partie ou de la totalité de l'activité d'une entreprise à une ou plusieurs entreprises.

### **Le traitement des modifications de structure**

L'enjeu du repérage des restructurations d'entreprises est principalement de trois ordres :

- expliquer les fortes variations temporelles *individuelles* et justifier ainsi la fiabilité de ces données individuelles semblant à première vue douteuses ;
- expliquer les fortes *variations temporelles* par [branche d'activité](#) par le fait de transferts suite à des restructurations ;
- calculer au plus juste *l'investissement « hors apport »* qui, au final, en Comptabilité nationale, représentera un des indicateurs les plus suivis : il s'agit de l'investissement réel des entreprises, celui destiné au renouvellement de l'outil de production, hors opérations

de restructurations. Cet indicateur se nomme, en Comptabilité Nationale "[Formation Brute de Capital Fixe \(FBCF\)](#)".

Une intervention est nécessaire car l'information provenant de la source fiscale ne donne que l'investissement avec apport, de plus, l'investissement est parfois au coût d'origine, donc au coût d'achat, alors que c'est une valorisation au coût réel qui est utile.

Il s'agit donc, essentiellement grâce à Citrus, mais aussi à d'autres sources, car aucune n'est exhaustive, de repérer les restructurations qui ont eu lieu et d'intégrer les informations sur ces dernières afin de fournir les renseignements énoncés ci-avant (*cf. encadré sur les autres sources d'information*).

### **Encadré : les autres sources d'information**

Lorsque les sources fiscales et l'EAE ne suffisent pas à identifier ou corriger les comptes d'une entreprise, il est alors nécessaire de faire appel à des sources complémentaires d'information qui sont les suivantes.

#### ***Sirene (Système Informatisé du répertoire National des Entreprises et des Etablissements)***

[SIRENE](#) est le répertoire administratif d'immatriculation des entreprises et il est géré par l'Insee. Il contient des informations topographiques, les dates de création et cessation et parfois des informations supplémentaires sur les événements de la vie de l'entreprise. Il permet surtout de régler des problèmes d'identification, d'incohérence sur l'effectif de l'entreprise et éventuellement d'obtenir des informations sur des restructurations.

#### ***Diane (Disque pour l'Analyse Economique)***

Diane est une base de données comptables issues de l'Inpi (Institut national de la propriété industrielle) qui centralise les comptes sociaux des entreprises déposés aux greffes de tribunaux de commerce. Ses données correspondent à la liasse comptable, les annexes (détail des comptes immobilisations, amortissements, provisions, etc.) étant plus ou moins renseignées. L'Insee n'accède qu'aux informations des entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus d'1 million d'euros.

C'est un support très utilisé pour des corrections de comptes.

#### ***Citrus (Coordination des Informations et des Traitements sur les Restructurations d'Unités Statistiques)***

Citrus est une base de données sur les restructurations d'entreprises gérée par l'Insee. Elle est alimentée par des *sources légales* : Balo (Bulletin d'Annonces Légales Officielles), Bodacc (Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales) et par des *sources statistiques* : EAE, sources provenant du service de statistiques sur l'industrie (le Sessi : Service des Etudes et des Statistiques Industrielles), TVA, Enquête « Produits charges et actifs », données conjoncturelles (enquête « investissements »), Sirene, etc. La base Citrus est utilisée pour le traitement des restructurations dans Suse.

#### ***Autres sources***

\* **ORT** est un service télématique de données comptables et d'annonces légales issues de l'Inpi. Il propose des données comptables correspondant à la liasse comptable et les informations du Bodacc (Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales) qui font part d'événements sur la vie des entreprises : absorption, cession, restructurations, etc.

\* **Infogreffe (Groupement de Greffes des Tribunaux de Commerce)** est un service télématique de données comptables issues des Greffes des Tribunaux de Commerce. Ses données correspondent à la liasse comptable.

\* **TVA** est une base de données sur le chiffre d'affaires des entreprises, produite par l'Insee et utilisée également pour bâtir un ensemble d'[indices mensuels d'évolution des chiffres d'affaires](#). Elle est élaborée à partir d'une source administrative, le formulaire « CA3 », que doivent remplir les entreprises pour le paiement de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), tous les mois ou tous les trimestres.

### ***La complétion du champ : utilisation de Diane et estimations d'absentes***

Compléter le champ de la base revient à s'assurer que toutes les grandes entreprises françaises respectant les critères les définissant (Effectif salarié  $\geq$  20 ou CA HT  $\geq$  5 M€ ou Total Bilan  $\geq$  15 M€) sont bien présentes et que leurs comptes sont renseignés.

❶ les grandes entreprises absentes dans la base en N :

Dans un premier temps, elles sont repérées en sélectionnant les entreprises de la base présentes en N-1 et absentes en N. Afin de traiter les comptes des grandes entreprises absentes de la base Suse en N, on utilise plusieurs techniques : réintroduction automatique des « grandes absentes » par la source de données Diane, estimation des grandes absentes à l'aide notamment de la source TVA et des données de l'année N-1.

❷ les entreprises dont certains comptes comme le bilan, etc. sont absents :

Pour traiter les comptes de ces entreprises, on utilise les techniques suivantes : réintroduction totale ou partielle des comptes des grandes absentes par d'autres sources externes (Diane, ORT, Infogreffe, etc. et pour les coopératives : les données de la Banque de France), estimation partielle des comptes des grandes absentes, ce qui est plus rarement utilisé.

Enfin, il peut arriver que pour une même entreprise - un même [numéro Siren](#) - il y ait plusieurs déclarations (au BRN et au RSI par exemple) : seule une des deux déclarations (la plus complète) est alors conservée afin d'éviter des doublons.

\*            \*  
\*  
\*  
\*

Un projet de refonte des statistiques structurelles d'entreprises est actuellement en cours à l'Insee. A termes, l'objectif est de donner un rôle accru aux sources administratives, les sources fiscales bien évidemment, mais aussi d'autres telles que les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS). Ce rôle accru qui sera donné aux sources administratives permettra d'alléger la charge des entreprises en matière de réponse aux demandes du système statistique public. Cette refonte a également pour objet une meilleure prise en compte de la dimension « groupes d'entreprises ».